

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 19 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Au premier alinéa de l'article L. 551-16, les mots : « partiellement ou » sont supprimés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de cohérence par rapport à l'amendement visant à modifier l'amendement L551-15 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.